

**Zeitschrift:** Revue de linguistique romane  
**Herausgeber:** Société de Linguistique Romane  
**Band:** 35 (1971)  
**Heft:** 139-140  
  
**Rubrik:** Chronique

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

1960 ses « Principaux types toponymiques de la Normandie », auxquels succéderont de 1961 à 1969 ses « Noms des communes de Normandie », en collaboration avec M. Adigard des Gautries. Enfin, en 1968, il fondait une société et une revue auxquelles il donnait le nom de *Parlers et Traditions populaires de Normandie*. C'était sa revue. Elle le demeure grâce à l'équipe dont il était le maître et qui compte dans ses rangs les meilleurs auteurs patoisants de Basse-Normandie. Ajoutons que F. Lechanteur était lui-même un poète patoisant d'une grande délicatesse.

A l'occasion de sa disparition si brutale, nous assurons de notre sympathie Mme Lechanteur et ses enfants, en notre nom et au nom de tous les membres de la Société de Linguistique romane.

René LEPELLEY.

#### CONGRÈS.

Nous rappelons que :

— Le XI<sup>e</sup> CONGRÈS INTERNATIONAL DES SCIENCES ONOMASTIQUES se tiendra à Sofia du 28 juin au 4 juillet 1972.

Pour tout renseignement, prière de s'adresser au **Secrétariat du Comité d'Organisation, XI<sup>e</sup> Congrès international des Sciences Onomastiques, rue Moskovska 27 B, Sofia (Bulgarie)**.

— Le XII<sup>e</sup> CONGRÈS INTERNATIONAL DE LA F. I. L. L. M. (Fédération internationale des Langues et Littératures modernes) se tiendra à Cambridge (Angleterre) du 20 au 26 août 1972.

Pour tout renseignement, prière de s'adresser à : **The Congress Secretary, XII th International F. I. L. L. M. Congress, Faculty of Modern and Medieval Languages, Sigdwick Avenue, Cambridge, CB 3 9 DA, England.**

— Le XI<sup>e</sup> CONGRÈS INTERNATIONAL DES LINGUISTES se tiendra à l'Université de Bologne (Italie) du 28 août au 2 septembre 1972.

Pour tout renseignement, prière de s'adresser au **Secrétariat du XI<sup>e</sup> Congrès international des Linguistes, Istituto di Glottologia, via Zamboni n. 38, 40126-Bologna (Italie)**.

## VIE DE LA SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE ROMANE

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE ROMANE QUÉBEC, 30 août 1971.

La Société de Linguistique romane s'est réunie en Assemblée Générale Extraordinaire, à Québec, sur convocation du Président, le lundi 30 août 1971, à 17 h 30, dans la grande salle du Congrès, pour étudier les nouveaux statuts préparés par le Bureau depuis le congrès précédent.

M. Badia-Margarit, Président, ouvre la séance en s'adressant aux sociétaires dans les termes suivants :

#### **Allocution de M. A. Badia-Margarit.**

« Chers Confrères,

Nous nous excusons auprès de vous tous de vous déranger doublement cette fois, puisque nous tiendrons deux assemblées c'est-à-dire que vous devrez consacrer deux soirées à notre Société. Mais il est indispensable de convoquer et réunir une assemblée extraordinaire pour toute modification de statuts, et c'est le cas aujourd'hui.

Si nous sommes réunis pour mettre à jour les statuts c'est justement par désir de fidélité aux hommes qui, avec un grand dévouement, ont fondé, en 1924, notre Société. Pensons à ce qu'était alors cette époque : les congrès scientifiques étaient peu nombreux, les gens du métier voyageaient beaucoup moins qu'aujourd'hui, pas mal de professeurs d'Universités ne se connaissaient même pas personnellement. Néanmoins ces hommes ont été en avance sur leur temps, et ils ont réussi à fonder notre Société.

Ses débuts ont été modestes. On a diffusé, ces jours-ci (dans la *Liste des Membres* de la Société de Linguistique romane, 1971), la photographie des participants au Congrès de Dijon, en 1928. J'ai fait le compte : ils étaient, tout au plus, au nombre de 70. Comme toujours dans les choses humaines les premiers pas de notre Société ont été petits, peu importants. Mais le grain à fructifié, et notre Société rassemble aujourd'hui presque 500 membres individuels et près de 500 institutions et bibliothèques, dans près de 50 pays. Il suffit pour s'en apercevoir, de regarder les tomes des Actes des derniers Congrès.

Notre Société a souffert de la crise qui a suivi la guerre : bien du temps a passé avant qu'on puisse lui rendre son activité scientifique d'autrefois. Et j'ai toujours senti la satisfaction d'avoir pu, pour ma part, à l'occasion du Congrès de Barcelone (1953), contribuer un tout petit peu à relancer notre Société.

Et c'est pour que notre Société continue à se développer en s'adaptant à la situation d'aujourd'hui que nous vous avons proposé de nouveaux Statuts (vous vous rappelez d'ailleurs que c'est à l'Assemblée qui s'est tenue au Congrès de Madrid, en 1965, que nous en avons parlé pour la première fois). Nous nous sommes heurtés à plusieurs difficultés, dont la première a été la dénomination même de notre chère Société de Linguistique romane : nous avons découvert que, selon les lois françaises, nous ne sommes pas une « Société », mais une « Association ». C'est pourquoi nous avons tenu une de nos réunions avec un juriste qui nous a beaucoup aidés à trouver les formules les plus adéquates. Nous sommes une grande famille et, malgré des petites discordances (comme dans n'importe quelle famille, au sens le plus restreint du mot) nous avons toujours réussi à nous mettre d'accord. Mais étant donné que nous sommes chaque jour plus nombreux il fallait mettre les choses bien au point, établir un texte clair et corriger quelques défauts de forme (dont certains étaient, paraît-il, assez graves, au regard de la législation française, en matière d'associations).

Voici comment nous avons travaillé. Nous avions pris à Bucarest, en 1968, l'engagement d'apporter à Québec un projet des nouveaux statuts. Tout d'abord, j'ai moi-même préparé un brouillon, sans tenir compte du texte des statuts encore en vigueur. Des copies de ce brouillon ont été envoyées aux deux Vice-présidents, au Secrétaire-administrateur et au Secrétaire-trésorier. Nous avons alors échangé nos vues par correspondance, puis Mgr Gardette s'est chargé d'établir un texte qui tienne compte à la fois de celui que j'avais rédigé et des statuts déjà existants. Mais il y avait des points sur lesquels il devenait bien difficile de dialoguer par écrit. D'autre part il ne nous était pas facile non plus de nous retrouver pour dialoguer oralement étant donné que nous nous trouvions tous les cinq très éloignés les uns des autres, à Heidelberg, Liège, Strasbourg, Lyon et Barcelone. Eh bien, malgré les distances et nos obligations, nous avons fait un effort ; et nous nous sommes réunis à Strasbourg, fin juin 1970, les deux Vice-présidents, le Secrétaire-administrateur, le Secrétaire-trésorier et moi-même comme Président de la Société. Comme je vous le disais tout à l'heure, nous avons eu recours, dans une partie de la réunion, à un juriste de Strasbourg, qui nous a aidés à rédiger notre texte au point de vue de la forme et de la réglementation.

Le projet de statuts rédigé à la suite de notre réunion à Strasbourg a été communiqué aux Membres d'Honneur et aux Conseillers de la Société, et finalement publié, comme vous le savez d'ailleurs, dans le fascicule de décembre 1970 de la *Revue de Linguistique romane.* »

#### **Vote des nouveaux statuts.**

A cet endroit le Président propose que l'on ne discute pas le texte article par article, mais dans son ensemble, car le projet « est un ensemble où tout se tient, et où chaque partie a sa fonction par rapport aux autres ».

En fait, l'Assemblée ne suit pas le Président sur ce point et, après une discussion, on convient d'examiner d'abord le texte article par article.

Finalement, après des amendements qui ont paru très heureux au Bureau, car ils précisent certains points laissés dans l'ombre, l'Assemblée, à une majorité proche de l'unanimité, adopte les statuts suivants.

## STATUTS.

## TITRE I. — DÉNOMINATION, DURÉE, SIÈGE, BUT.

*Article 1<sup>er</sup> (Dénomination).*

Il a été créé en 1924 et réorganisé en 1953 une association régie par les dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dénommée « SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE ROMANE », dont les statuts, déposés à la Préfecture de Paris, ont été publiés en extrait au *J. O.*, n<sup>o</sup> 103 du 2 mai 1925, page 4276.

Cette association a été autorisée à fonctionner comme association étrangère régie par le décret-loi du 12 avril 1939 modifié par le décret du 1<sup>er</sup> novembre 1939, suivant arrêté ministériel en date du 12 août 1966, publié au *J. O.* du 25 novembre 1966, page 10312.

*Article 2 (Durée).*

La durée de la Société est illimitée.

*Article 3 (Siège).*

Le siège social est fixé à l'École Pratique des Hautes Études à la Sorbonne, 47, rue des Écoles, Paris 5<sup>e</sup>.

*Article 4 (But).*

La Société de Linguistique romane a pour objet de grouper les personnes physiques et morales qui s'intéressent aux études de linguistique et de philologie romanes et désirent contribuer à leur développement. Elle a en particulier pour but la publication et la diffusion de la *Revue de Linguistique romane*, celles de tous autres ouvrages qu'elle jugera utiles, l'organisation — en accord avec les institutions invitantes — des Congrès de Linguistique et de Philologie romanes, ainsi que l'attribution de prix et de récompenses pour des travaux scientifiques du domaine de ses recherches.

## TITRE II. — COMPOSITION.

*Article 5 (Membres).*

La Société ne comprend que des membres actifs — personnes physiques ou morales et autres organismes — qui versent une cotisation annuelle dont le montant minimum est fixé par le Bureau en vertu d'une délégation de l'Assemblée

générale. Seuls les membres-personnes-physiques en règle de leur cotisation au regard de l'exercice précédent et de l'exercice courant sont admis à voter aux Assemblées générales.

Certains sociétaires, que la Société désirerait honorer particulièrement, peuvent se voir décerner par l'Assemblée générale le titre de Membres d'honneur sans toutefois cesser pour autant de rester membres actifs de la Société avec tous les droits et obligations qui s'attachent à cette qualité.

Tout sociétaire peut se retirer en tout temps, après paiement des cotisations échues et de l'année courante, après en avoir avisé le secrétaire-trésorier par lettre recommandée.

La radiation d'un membre peut être prononcée par le Bureau, notamment pour retard de plus d'un an dans le paiement de la cotisation.

Chaque membre a droit au service de la *Revue de Linguistique romane* éditée par la Société.

### TITRE III.

#### *Article 6 (Bureau et Conseil d'Administration).*

La Société est dirigée par un Bureau et par un Conseil d'administration.

Le Bureau comprend le Président de la Société, deux Vice-présidents, un Secrétaire-administrateur et un Secrétaire-trésorier éventuellement assistés chacun d'un Secrétaire-adjoint élu par l'Assemblée sur leur proposition.

Le Bureau est assisté d'un Conseil d'administration composé de 10 à 20 membres, compte non tenu des Membres d'honneur qui en font partie de droit.

#### *Article 7 (Élections).*

Le Président, les membres du Bureau et ceux du Conseil d'administration sont élus à bulletins secrets par l'Assemblée générale à la majorité relative des membres présents, représentés ou ayant voté par correspondance. A cet effet sont admis et le vote par correspondance et le vote par procuration nominative, aucun membre présent ne pouvant toutefois être porteur de plus de trois mandats. Les procurations devront être produites au Secrétaire-administrateur au plus tard la veille de chaque scrutin.

Le Président est élu pour trois ans et n'est pas immédiatement rééligible. Il représente la Société judiciairement et extra-judiciairement.

Les membres du Bureau sont élus pour six ans et sont indéfiniment rééligibles. Les membres du Conseil d'administration sont élus pour six ans, renouvelés par moitié tous les trois ans, et non immédiatement rééligibles.

Les membres d'honneur sont élus à vie à bulletins secrets.

#### *Article 8 (Pouvoirs).*

L'Assemblée générale ordinaire se réunit tous les trois ans à l'occasion des Congrès de Linguistique et de Philologie romanes, sur convocation du Président.

Cette convocation a lieu un mois au moins avant la date prévue pour la réunion de l'Assemblée, soit par avis inséré dans la *Revue* soit par notification individuelle ; elle comportera l'ordre du jour.

L'Assemblée générale délibère sur l'ordre du jour, entend les rapports moral et financier, nomme les commissaires aux comptes, donne quitus aux administrateurs de leur gestion, vote le budget, procède aux élections, confère le titre de Membre d'honneur, choisit le siège du prochain congrès en fonction des candidatures reçues.

L'Assemblée générale donne délégation au Bureau pour toutes les questions intéressant le fonctionnement normal de la Société dans l'intervalle de deux congrès et notamment pour l'admission et la radiation de membres, la fixation annuelle et le recouvrement des cotisations, pour l'attribution des prix et récompenses, le tout à charge pour le Bureau de consulter le Conseil d'administration pour toutes les affaires sortant du cadre de la gestion courante et d'en référer à l'Assemblée générale suivante.

#### TITRE IV. — RESSOURCES.

##### *Article 9 (Recettes).*

Les ressources de la Société sont constituées par :

- 1) Les cotisations des membres et les abonnements.
- 2) Les subventions et allocations, dons et legs qui peuvent lui être attribués.
- 3) Les acquisitions et recettes de toute nature non contraires aux lois en vigueur.

#### TITRE V. — MODIFICATIONS, DISSOLUTION, LIQUIDATION.

##### *Article 10.*

Tout projet de modification des présents statuts devra être approuvé par le Bureau — le Conseil d'administration entendu — avant d'être soumis pour ratification à une Assemblée générale extraordinaire statuant à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés par procuration nominative dans les conditions prévues à l'article 7 ci-dessus. Dans ce cas la convocation comportera (outre l'ordre du jour) le texte du projet proposé.

La même procédure devra être observée pour décider de la dissolution de la Société, mais cette décision ne pourra être prise qu'à la majorité des deux tiers des membres-personnes-physiques de la Société. Dans ce cas l'Assemblée générale extraordinaire ayant voté la dissolution chargera le Bureau — dans le cadre de la liquidation des affaires en cours — de veiller à l'affectation des fonds sociaux à une ou plusieurs œuvres déterminées poursuivant un but analogue à celui de la Société.

*Article II.*

Les présents statuts annulent et remplacent tous les statuts précédents avec effet à partir du jour de la ratification en ce qui concerne les membres de la Société — sans préjudice des droits acquis — et avec effet à partir de l'accomplissement des formalités de publicité prévues par la loi en ce qui concerne les tiers.

Après le vote, le Président a clos l'Assemblée à 19 h 30.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
DE LA SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE ROMANE  
QUÉBEC, 1<sup>er</sup> septembre 1971.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société de Linguistique romane, convoquée régulièrement par le Président dans la Revue de Linguistique romane (tome 34, 1970, page 451), s'est réunie à Québec le mercredi 1<sup>er</sup> septembre 1971, à 18 heures, dans la grande salle du Congrès.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Antonio Badia-Margarit, président, assisté par les membres présents du Bureau et du Conseil : MM. I. Iordan, K. Baldinger, P. Gardette, G. Tuailon, G. Straka, R. Aramon I Serra, M. de Paiva Boleo, B. Pottier, A. Rosetti, P. Zumthor.

**1<sup>o</sup>** M. Badia-Margarit, Président, ouvre la séance.

Dans une courte allocution, il rappelle que cette Assemblée Ordinaire va pour la première fois se tenir en conformité avec les nouveaux statuts adoptés par l'Assemblée Extraordinaire, et notamment avec l'article 8.

**2<sup>o</sup>** Le Président invite Mgr Gardette, Secrétaire-administrateur, à lire son rapport sur l'activité de la Société depuis la dernière Assemblée générale.

**Rapport de M. P. Gardette.**

**A. — LES SOCIÉTAIRES.** Depuis notre dernière Assemblée Générale, notre Société a continué à se développer. En 1924, l'année de sa fondation, elle groupait 118 sociétaires ; en 1968, lors du Congrès de Bucarest, elle en groupait 723 ; ils sont aujourd'hui 902.

Ce nombre de 902 comprend 456 membres individuels et 446 institutions (bibliothèques ou instituts). Il faut ajouter encore les abonnés à notre revue, qui est distribuée ainsi à 960 exemplaires. Nous tirons depuis cette année à 1150 exemplaires.

48 nations sont représentées :

*a)* Si l'on s'en tient aux membres individuels, 8 pays groupent plus de 20 membres : la France (122 sociétaires), l'Italie (37), l'Allemagne fédérale (34), la Belgique (31), la Suisse (25), l'Espagne et la Grande-Bretagne (chacune avec 24 sociétaires), les U. S. A. (23).

*b)* Si l'on tient compte aussi des institutions, 10 pays groupent plus de 30 membres. A côté des pays déjà cités, nous trouvons la Roumanie avec 32 membres, le Canada avec 47 membres. Il est à noter que les U. S. A. ont en tout 137 membres, ce qui les classe en seconde place, derrière la France.

Au cours des trois dernières années plusieurs confrères nous ont quittés : Julia Bastin, Jean Bourciez, Charles Bruneau, Joaquim Mattoso Camara, Cynthia Mary Crews, Ernst Gamillscheg, Alwin Kuhn, F. Lechanteur, Élisée Legros, Ramón Menéndez Pidal, Pierre Nauton, Oronzo Parlangèli, Gaston Pougnard, Alfredo Schiaffini, Holger Sten, Benvenuto Terracini, W. v. Wartburg, H. Jos. van de Wijer.

Notre revue a publié des articles nécrologiques à la mémoire de Jean Bourciez, Charles Bruneau, Ernst Gamillscheg, Alwin Kuhn, Élisée Legros, Ramón Menéndez Pidal, Pierre Nauton, Oronzo Parlangèli. Que tous les sociétaires aient à cœur de nous signaler le décès de nos confrères et d'écrire pour ceux qu'ils ont le mieux connus des articles qui rappellent la personnalité et l'œuvre de ces savants.

**B. — LA REVUE.** Depuis 1954, date à laquelle notre revue a repris vie, nous avons pu distribuer chaque année, et sans retard, les deux fascicules habituels, formant un tome annuel. Nous avions commencé en 1954 avec 250 pages. Peu à peu notre revue a grossi pour arriver jusqu'à une moyenne de 450 pages. Ce nombre nous paraît suffisant étant donné la présentation dense de la revue, et il nous permet d'équilibrer notre budget.

Notre revue publie des articles, des comptes rendus, des chroniques.

*a)* **Articles.** Les 69 articles des trois derniers tomes sont l'œuvre de 64 auteurs, qui se répartissent ainsi : 22 sont français, 8 sont roumains, 7 de Grande-Bretagne, 6 allemands, 4 suisses, 3 suédois, 3 des U. S. A., 2 espagnols, 2 italiens, 2 de la Jamaïque, 1 belge, 1 finlandais, 1 canadien, 1 d'Israël, 1 polonais, 1 yougoslave. A ces 69 articles il convient d'ajouter la Notice bio-bibliographique de Kurt Baldinger publiée par H. P. Schwake.

La revue est ouverte à tous les sociétaires. Leurs articles sont toujours acceptés, aux seules conditions suivantes : que ce soient des études scientifiques et non de vulgarisation, qu'ils ne tombent pas dans la polémique personnelle, qu'ils soient présentés de façon correcte pour l'imprimeur, qu'ils ne soient pas d'une longueur exagérée et qu'ils ne soient pas des thèses distribuées au titre des échanges universitaires.

La revue est ouverte également à toutes les préoccupations des romanistes d'aujourd'hui. Nous n'avons jamais refusé d'articles, quelles que soient les tendances scientifiques de leurs auteurs.

*b)* **Comptes rendus.** Nous recevons beaucoup de livres pour la revue, et nous essayons, soit d'en donner des comptes rendus critiques, soit, lorsque cela n'est

pas possible, de simples présentations. Nous remercions bien vivement ceux de nos confrères qui veulent bien nous aider dans la publication de ces comptes rendus. Nous les prions de continuer, et de bien vouloir nous prévenir dès qu'ils sont décidés à écrire un compte rendu, pour éviter les doubles emplois.

c) Chronique. Nous publions sous ce titre des nouvelles de notre Société, l'indication des congrès, des nécrologies.

d) Pour faciliter la consultation de la revue nous donnons un index des mots à la fin de chaque tome. Et nous avons publié, en 1969, la Table des mots des 30 premiers tomes, qui a paru en 1 volume de 472 pages ; elle est en vente à la Société de Linguistique romane, Faculté des Lettres, 25, rue du Soleil, 67-Strasbourg.

Nous espérons publier bientôt une Table des matières, qui serait bien utile aussi à tous les romanistes.

C. — AUTRES ACTIVITÉS. Notre Bureau gère le prix Dauzat, fondé par M<sup>me</sup> Dauzat en souvenir de son mari, pour récompenser « un travail de dialectologie ou de linguistique portant sur tout ou partie du domaine gallo-roman ». Ce prix était jusqu'à présent d'une valeur de 500 F et attribué tous les deux ans. M<sup>me</sup> Dauzat a récemment doublé la valeur de ce prix : il sera désormais de 1 000 F, à attribuer tous les deux ans. Les titulaires ont été : M. Jean Séguy en 1957, M. Pierre Nauton en 1959, M. Charles Camproux en 1961, M<sup>me</sup> Simone Escoffier en 1963, M. Jean Renson en 1965, M. Henri Bourcelot en 1967, M. Éliée Legros en 1969.

Notre Société s'occupe de l'organisation des congrès triennaux de linguistique et de philologie romanes : elle décide du siège de ces congrès qui nous ont amenés successivement à Dijon en 1928, en Suisse en 1930, à Rome en 1932, à Bordeaux en 1934, à Nice en 1937, à Liège en 1951, à Barcelone en 1953, à Florence en 1956, à Lisbonne en 1959, à Strasbourg en 1962, à Madrid en 1965, à Bucarest en 1968, et enfin, pour la première fois hors d'Europe, cette année, dans un pays ami de la nouvelle Romania ; nous le remercions de son accueil et de la bonne organisation de ce congrès.

Votre Bureau a eu encore à s'occuper de préparer, selon la décision prise au précédent congrès, de nouveaux statuts. Il s'est réuni pour cela à Strasbourg au cours d'une journée d'étude, avec la présence d'un juriste compétent. Le texte ainsi préparé a été communiqué d'abord aux membres du conseil, et vous en avez eu connaissance par sa publication dans la revue.

Tels ont été, mes chers confrères, nos réalisations, nos efforts pendant les trois années écoulées. Nous espérons que notre société, dont le développement s'affirme chaque année, a pu répondre aux vœux des fondateurs : grouper les romanistes, publier une revue de linguistique romane, organiser des congrès triennaux, et par dessus tout, servir l'idéal d'une Romania studieuse et fraternelle.

L'Assemblée adopte le rapport du Secrétaire-administrateur.

3<sup>o</sup> Le Président donne ensuite la parole à M. Georges Straka, Secrétaire-trésorier, qui présente son rapport financier.

**Rapport de M. G. Straka.**A) *Comptes d'exploitation de la Revue.*

## I. ANNÉE 1968.

*Recettes* :

Reliquat de l'année 1967 .....	695,72 F
Subvention du C. N. R. S. pour 1968 .....	7 000,00 F
Cotisations et abonnements 1968 .....	33 105,00 F
Vente des volumes anciens .....	4 858,00 F
	<hr/>
Total des recettes .....	45 658,72 F

*Dépenses* :

## Impression de la Revue par l'Imprimerie Protat :

— fascicule 125-126, janvier-juin 1968 .....	22 524,80
— fascicule 127-128, juillet-déc. 1968 .....	17 459,80
	<hr/>
	39 984,60
	39 984,60 F

## Diffusion de la Revue :

— par l'Imprimerie Protat	
du fascicule 125-126 .....	1 055,52
du fascicule 127-128 .....	1 078,20
	<hr/>
	2 133,72
	2 133,72 F

## Extraits d'auteurs :

— fascicule 125-126 .....	2 129,65
— fascicule 127-128 .....	686,60
	<hr/>
	2 816,25
	2 816,25 F

Frais de secrétariat de l'Administrateur de la Revue .....	500,00 F
Cotisation à la F. I. L. L. M. .....	220,00 F
	<hr/>
Total des dépenses .....	45 654,57 F

Balance : recettes .....	45 658,72 F
dépenses .....	45 654,57 F

Reliquat de l'année 1968 .....	4,15 F
(quatre Francs quinze)	

## II. ANNÉE 1969.

*Recettes :*

Reliquat de l'année 1968 .....	4,15 F
Subvention du C. N. R. S. pour 1969 .....	7 500,00 F
Cotisations et abonnements 1969 .....	35 125,00 F
Vente des volumes anciens .....	5 942,98 F
Total des recettes .....	48 572,13 F

*Dépenses :*

## Impression de la Revue par l'Imprimerie Protat :

— fascicule 129-130, janvier-juin 1969 .....	20 965,80
— fascicule 131-132, juillet-décembre 1969 .....	22 402,20
	43 368,00 43 368,00 F

## Diffusion de la Revue :

— par l'Imprimerie Protat	
du fascicule 129-130 .....	1 179,90
du fascicule 131-132 .....	1 425,47
	2 605,37 2 605,37 F

## Extraits d'auteurs :

— fascicule 129-130 .....	784,97
— fascicule 131-132 .....	1 333,83
	2 118,80 2 118,80 F

## Imprimerie Régionale, Strasbourg :

— impression des factures .....	172,84 F
Cotisation à la F. I. L. L. M. .....	220,00 F
Total des dépenses .....	48 485,01 F

<i>Balance</i> : recettes .....	48 572,13 F
dépenses .....	48 485,01 F
<i>Reliquat</i> de l'année 1969 .....	87,12 F
(quatre-vingt-sept Francs douze Centimes)	

## III. ANNÉE 1970.

*Recettes :*

Reliquat de l'année 1969 .....	87,12 F
Subvention du C. N. R. S. pour 1970 .....	7 500,00 F
Cotisations et abonnements 1970 .....	34 024,00 F
Vente des volumes anciens .....	3 281,00 F
Total des recettes .....	44 892,12 F

*Dépenses :*

## Impression de la Revue par l'Imprimerie Protat :

— fascicule 133-134, janvier-juin 1970.....	20 430,20
— fascicule 135-136, juillet-déc. 1970.....	16 455,90
	<hr/>
	36 886,10
	36 886,10 F

## Diffusion de la Revue :

— par l'Imprimerie Protat	
du fascicule 133-134.....	1 432,47
du fascicule 135-136.....	1 362,12
	<hr/>
	2 794,59
— par poste et par Transports Ehrhardt	
des volumes anciens.....	<hr/> 1 778,65 F

## Extraits d'auteurs :

— fascicule 133-134.....	959,07
— fascicule 135-136.....	776,60
	<hr/> 1 735,67
	1 735,67 F

## Imprimerie Régionale, Strasbourg :

— étiquettes d'envoi.....	24,00
— impression des factures.....	184,50
	<hr/> 208,50
	208,50 F

Frais postaux : envoi des factures (années 1968, 1969 et 1970).....	1 172,50 F
Cotisation à la F. I. L. L. M.....	300,00 F
	<hr/> 44 876,01 F

Balance : recettes.....	44 892,12 F
dépenses.....	44 876,01 F
	<hr/> 16,11 F

*Reliquat de l'année 1970.....*  
(seize Francs onze Centimes)

## IV. ANNÉE 1971 (jusqu'au 20 juillet 1971).

*Recettes :*

Reliquat de l'année 1970.....	16,11 F
Subvention du C. N. R. S. pour 1971.....	7 500,00 F
Cotisations et abonnements versés jusqu'au 20 juillet 1971.....	12 950,00 F
Vente des volumes anciens.....	5 120,54 F
	<hr/> 25 586,65 F
Total des recettes à la date du 20 juillet 1971.....	25 586,65 F

*Dépenses :*

Remboursement des frais de secrétariat de l'Administrateur de la

Revue pour les années 1969 et 1970.....	1 000,00 F
Total des dépenses à la date du 20 juillet 1971.....	1 000,00 F

Balance provisoire : recettes.....	25 586,65 F
dépenses.....	1 000,00 F

En caisse.....	24 586,65 F
----------------	-------------

(vingt-quatre-mille-cinq-cent-quatre-vingt-six  
Francs soixante-cinq Centimes)

B) *Comptes d'exploitation du Capital de la Société  
pour les années 1968, 1969, 1970  
et le premier semestre de 1971.*

*Recettes :*

Reliquat de l'année 1967..... 10 876,93 F

## Intérêts et coupons détachés :

— juin 1968.....	108,00
— août 1968.....	130,00
— novembre 1968.....	45,50
— juin 1969.....	108,00
— août 1969.....	130,00
— novembre 1969.....	45,50
— juin 1970.....	108,00
— août 1970.....	117,00
— novembre 1970.....	26,00
— juin 1971.....	108,00
	926,00
	926,00 F

## Remboursement d'obligations :

— août 1969.....	200,00
— novembre 1969.....	200,00
— octobre 1970.....	100,00
— novembre 1970.....	100,00
	600,00
	600,00 F

Don de Madame Albert Dauzat..... 5 000,00 F

10 % sur le produit de vente des tomes II et III de la Revue réimprimés par C. Klincksieck. .... 744,00 F

## Tables de la Revue :

— subvention du C. N. R. S.....	20 000,00
— produit des ventes :	
124 souscriptions à 60 F.....	7 440,00
236 exempl. à 80 F vendus après la souscription .	18 838,01
	46 278,01
	46 278,01 F

10 % sur le produit des ventes des Mélanges Straka encaissés en 1971.....	669,50 F
Produit des ventes de l'ouvrage de M. Straka, « Poèmes du XVIII <sup>e</sup> siècle en dialecte de Saint-Étienne », offert par l'auteur à la Société :	
— en 1968.....	1 120,00
	192,00
— en 1969.....	272,00
— en 1970.....	416,00
	<u>2 000,00</u>
Total des recettes.....	<u>2 000,00 F</u> 67.094,44 F
<i>Dépenses :</i>	
Tenue du compte postal 1968.....	5,00
1969.....	5,00
1970.....	5,00
Modification d'intitulé.....	1,50
Enveloppes du compte postal.....	<u>1,20</u>
	<u>17,70</u>
Droits de garde au C. I. A. L. 1968.....	17,70 F
1969.....	18,99
1970.....	17,49
	<u>16,75</u>
	<u>53,23</u>
Prix Albert Dauzat 1967 versé à M. Bourcelot.....	500,00
1969 versé à M. Legros.....	500,00
frais de transfert.....	<u>10,00</u>
	<u>1 010,00</u>
Publication des Tables : Imprimerie Protat, 21. 11. 1969.....	1 010,00 F 49 626,88 F
<i>Diverses factures Protat :</i>	
— supplément fascicule 127-128.....	297,40
— papillon Actes Congrès Madrid.....	<u>83,60</u>
	<u>381,00</u>
Imprimerie Régionale, Strasbourg :	
— enveloppes et imprimés pour le vote par corres- pondance au Congrès de Bucarest, 22-2-1968.....	330,00
— rapport du Secrétaire-Trésorier au Congrès de Bu- carest et papier à lettres, 19-4-1968.....	516,00
— étiquettes d'expédition de la Revue, 8-10-1968...	<u>78,00</u>
	<u>924,00</u>
Frais d'expédition de volumes anciens :	924,00 F
— par Transports Ehrhardt, 30-6-1969.....	128,77 F
<i>Achat de nouveaux titres en juillet 1971 :</i>	
— 4 titres de 500 F Emprunt Compagnie bancaire.	1 994,00
— 4 titres de 500 F Antar.....	1 992,00
— 5 titres de 500 F Pechiney.....	<u>2 500,00</u>
	<u>6 486,00</u>
Total des dépenses.....	<u>6 486,00 F</u> 58 627,58 F

BALANCE : recettes .....	67 094,44 F
dépenses.....	58 627,58 F
EN CAISSE.....	<u>8 466,86 F</u>

(Huit-mille-quatre-cent-soixante-six Francs quatre-vingt-six Centimes)

AVOIR EN TITRES (Fonds Albert Dauzat) : obligations françaises déposées au Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine, Strasbourg :

	valeur boursière
13 Caisse foncière de Crédit de 100 F .....	1 241,50 F
10 Crédit Naval de 200 F.....	1 827,00 F
3 Régie Renault de 100 F.....	306,00 F
5 Kuhlmann de 100 F.....	462,50 F
4 Emprunt Compagnie bancaire de 500 F.....	1 994,00 F
4 Antar de 500 F.....	1 992,00 F
5 Pechiney de 500 F.....	<u>2 500,00 F</u>
Total de l'avoir en titre (valeur boursière).....	10 323,00 F
(dix-mille-trois-cent-vingt-trois Francs)	

### C) RÉCAPITULATION.

A la date du 20 juillet 1971 :

— EN CAISSE : A) exploitation de la Revue.....	24 586,65
B) capital.....	<u>8 466,86</u>
	33 053,51
— AVOIR EN TITRES.....	<u>33 053,51 F</u>
Total.....	<u>10 323,00 F</u>

(quarante-trois-mille-trois-cent-soixante-seize Francs cinquante-et-un Centimes)

Répartition de la somme de 43 376,51 F :

— aux Chèques postaux, Strasbourg 524 09 (extrait de compte du 20 juillet 1971).....	7 078,68 F
— au Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine, Strasbourg, compte 100 02185643 (extrait de compte du 19 juillet 1971).....	25 974,83 F
	<u>33 053,51 F</u>
— au Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine, Strasbourg, titres en dépôt.....	<u>10 323,00 F</u>
Total.....	43 376,51 F

Ces comptes, accompagnés de pièces justificatives, ont été soumis aux commissaires aux comptes, MM. R. Arveiller (en remplacement de M. Alvar) et Klaus Heger — élus commissaires aux comptes pour les années 1971 à 1974 — qui les ont approuvés dans les termes suivants :

« Nous avons vérifié les comptes de la Société de Linguistique romane pour les années 1968-1971 (du 7 avril 1968 au 1<sup>er</sup> septembre 1971) et, aux fins de décharge du trésorier, nous en certifions l'exactitude. Nous avons en outre vérifié l'encaisse à la date du 1<sup>er</sup> septembre 1971, qui se monte à la somme de *quarante-trois-mille-trois-cent-soixante-seize Francs cinquante-et-un Centimes.* »

Québec, le 1<sup>er</sup> septembre 1971.

*Les commissaires aux comptes :*  
Raymond ARVEILLER, Klaus HEGER.

M. Badia-Margarit invite les sociétaires à donner leur avis sur le rapport financier. Ce rapport ne donne lieu à aucune remarque et est approuvé par applaudissements.

L'Assemblée donne quitus aux administrateurs de leur gestion.

M. Straka, trésorier, annonce à l'Assemblée que, conformément à l'article 8 des statuts, le Bureau a jugé opportun de relever, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1972, le tarif des cotisations et abonnements de la façon suivante :

Cotisation annuelle des membres de la Société.....	55 F
Pour les membres qui versent leur cotisation directement à la Société, et non par l'intermédiaire d'une librairie.....	50 F
Abonnement France et Étranger.....	65 F
Années écoulées (France et Étranger).....	80 F

M. Straka présente ensuite le budget de l'année 1972, qui s'élèvera approximativement à la somme de 48 000 F, et le budget des deux années suivantes, qui seront vraisemblablement à majorer chacun de 10 %. L'Assemblée adopte ces budgets.

L'Assemblée donne délégation au Bureau pour toutes les questions intéressant le fonctionnement normal de la Société, selon l'article 8 des statuts.

### Élections.

4<sup>o</sup> M. Badia-Margarit aborde le sujet de l'élection des nouveaux membres du Bureau de la Société. Conformément aux nouveaux statuts il y a lieu de procéder à l'élection d'un Président, éventuellement d'un Vice-président (en cas de l'élection d'un Vice-président à la présidence de la Société) et de conseillers. Voici les résultats de ces élections :

M. Kurt Baldinger est élu Président ;

M. Bernard Pottier est élu Vice-président (en remplacement de M. K. Baldinger) ;

M. Gaston Tuailon est réélu Secrétaire-administrateur adjoint ;

M. G. Straka demande que soit nommé un Secrétaire-trésorier adjoint pour l'aider dans son travail : M. Gilles Roques est élu Secrétaire-trésorier adjoint ;

MM. A. Badia-Margarit, A. Blinkenberg, M. de Paiva Boléo, G. Rohlfs, C. Tagliavini sont élus membres d'honneur ;

MM. J.-D. Gendron, Ch.-Th. Gossen, C. Grassi, P. Imbs, V. Väänänen sont élus au Conseil d'administration.

Le Bureau et le Conseil sont donc ainsi composés :

Président d'Honneur . . . . .	M. Iorgu IORDAN.
Membres d'Honneur . . . . .	MM. C. BRUNEL, G. TILANDER, A. BADIA, A. BLINKENBERG, M. de PAIVA BOLEO, G. ROHLFS, C. TAGLIAVINI.
Président . . . . .	M. K. BALDINGER.
Vice-présidents . . . . .	MM. M. DELBOUILLE, B. POTTIER.
Secrétaire-administrateur . . . . .	M. P. GARDETTE.
Secrétaire-administrateur-adjoint . . . . .	M. G. TUAILLON.
Secrétaire-trésorier . . . . .	M. G. STRAKA.
Secrétaire-trésorier-adjoint . . . . .	M. G. ROQUES.
Conseillers . . . . .	MM. R. ARAMON I. SERRA, G. FOLENA, A. ROSETTI, S. ULLMANN, P. ZUMTHOR, J.-D. GENDRON, Ch.-Th. GOSSEN, C. GRASSI, P. IMBS, V. VÄÄNÄNEN.

5<sup>o</sup> M. Badia-Margarit reprend la parole pour parler du siège du prochain congrès. Il informe l'Assemblée qu'il a reçu la candidature de l'Université de Naples pour le Congrès de 1974. Cette invitation est acceptée par applaudissements.

6<sup>o</sup> Prix Dauzat : Ce prix est attribué en 1971 à M. Pierre Bec, pour l'ensemble de son œuvre, et notamment pour sa thèse *Les interférences linguistiques entre gascon et languedocien dans les parlers du Comminges et du Couserans*, et pour son *Manuel pratique de philologie romane*.

La séance est levée à 19 h 30.